

Interpellation parc éolien Bavois.

Monsieur le syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux,

Le projet de parc éolien est un dossier important pour une petite commune comme la nôtre. Quels que soient leurs avis personnels, chaque conseiller devrait être tenu informé des tenants et aboutissants, ainsi que de l'avancement de ce projet. Je souhaiterais donc obtenir des réponses aux interrogations suivantes :

I. Divers tous-ménages ont pris à partie le syndic, les municipaux, le président et les membres du conseil communal, des mesures ont-elles été prises ?

II. Une commission (COPIL...) a été nommée, quel est son cahier des charges ? Cette commission est-elle représentative des diverses opinions concernant ce dossier ?

III. Pouvez-vous faire parvenir aux conseillers les diverses conventions, règlements de fonctionnement, de répartition des frais et bénéfiques, afin que chacun puisse se faire une opinion concrète de notre engagement ?

IV. Quel est le calendrier des étapes futures, et le rôle du conseil communal dans ce processus?

V. Un des éléments essentiels de ce dossier pour nous conseillers, concerne les finances communales.

- a. Quels frais directs (vacations, production de documents, conseils divers...) ou induits par notre participation à BavoisEole ont déjà, ou seront supportés par la Commune jusqu'à la réalisation de ce projet ?
- b. Au vu des derniers dossiers ayant causé quelques incertitudes financières, tels que la pose des panneaux solaires ou la location des appartements protégés, pouvez-vous nous présenter un scénario « idéal » et un scénario « catastrophe » en rapport avec les prévisions financières liées à ce projet ? Les frais fixes (location de terrains, entretien...) seront en effet incompressibles, mais au vu des diverses publications dans la presse, la libéralisation du marché, la production variable de l'électricité pourraient influencer les éventuels bénéfiques.
- c. Un fond pour assurer la démolition et le recyclage sera-t-il constitué ?
- d. Existe-t-il une possibilité d'exproprier les propriétaires terriens au bénéfice de la Commune ? Cela permettrait d'éviter les doubles casquettes conseiller ou municipal/propriétaire, éviterait une iniquité entre les propriétaires pressentis, et diminuerait également les frais.

Il me semble qu'un maximum de transparence permettra de faire évoluer ce projet de manière sereine et constructive. Cet objet devenant une actualité brûlante dans notre village, et afin d'éviter un maximum la discorde entre ses habitants, je vous remercie de prendre le temps de répondre à ces diverses questions lors de notre prochain conseil communal.

Bavois, le 14 mai 2018.

Nicole Oulevay